



**REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DU SERVICE DE LOCATION DE MATERIEL
Des Relais Assistants Maternels
De la Communauté de Communes de la Veyle**

Date de prise d'effet le 01/01/2018

Vu les délibérations, n°399 du conseil communautaire en date du 21 juillet 2003 et n° 20150706-04DCC du conseil communautaire en date du 06 juillet 2015 :

❖ **Préambule**

La location de matériel de puériculture et de jeux est destinée aux assistants maternels agréés exerçant sur le territoire de la Communauté de communes de la Veyle, dans le cadre des services des relais assistants maternels.

❖ **Article 1 : Organisation**

La location s'effectue :

- pendant les permanences, **uniquement sur RDV**
- à la fin des temps d'animation au relais, pour les personnes qui y participent.

Le matériel et les jeux seront vérifiés à chaque location et à chaque retour.

❖ **Article 2 : Nombre et durée**

Le matériel de puériculture : la période de location est de trois mois, renouvelable par trimestre en fonction des besoins.

Les jeux : le nombre maximum de jeux empruntés est de 3 simultanément, pour une période de 1 mois renouvelable par mois en fonction des besoins.

❖ Article 3 : Conditions

Les durées de location doivent être respectées.

Le matériel et les jeux doivent être rendus propres et en état de fonctionnement.

Les assistants maternels s'engagent à prendre soin du matériel emprunté et à signaler toutes les pièces manquantes ou dégâts survenus.

Se référer également à l'annexe 1 : conditions particulières du service de location.

❖ Article 4 : tarifs et amendes

Concernant les tarifs : se référer à l'annexe 2 : Tarifs de location et amendes.

Si les conditions nommées à l'article 3 ne sont pas remplies, la Communauté de Communes se réserve le droit de demander une indemnisation : se référer à l'annexe 2 : Tarifs de location et amendes.

❖ Article 5 : Mode de paiement

Le règlement s'effectue en chèque ou en espèces (prévoir l'appoint) lors de la location.

Fait à Pont-de-Veyle

Le

Le Président,



Je, soussigné assistant maternel, déclare avoir pris connaissance du règlement de fonctionnement du service de location des RAM de la Veyle ainsi que des annexes 1 et 2 (date de prise d'effet le 01/01/2018) et m'engage à les respecter.

Adresse :

N° de Téléphone :/...../...../...../..... (fixe) ou/...../...../...../..... (portable).

Adresse mail :@.....

A

Le/...../.....

Signature :